

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 147/2021**

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITES VW COX et Harley Davidson –Emplacement Podium Mobile- Parking de la Grand' Place,**

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'emplacement du Podium Mobile pour les festivités VW COW et Harley Davidson.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Grand' Place (face à la mairie) à partir du samedi 03 juillet 2021 à 12h jusqu'au dimanche 04 juillet 2021 à 20h pour emplacement réservé au podium mobile, devant être utilisé lors de la manifestation VW COX et Harley Davidson du dimanche 04/07/2021.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr).
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- M. GERVOIS Nicolas, Adjoint aux fêtes

Fait à HERZEELE, le 24 juin 2021

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et NOTIFIE le : 24 juin 2021

Le Maire,  
S.FRANCKE

